

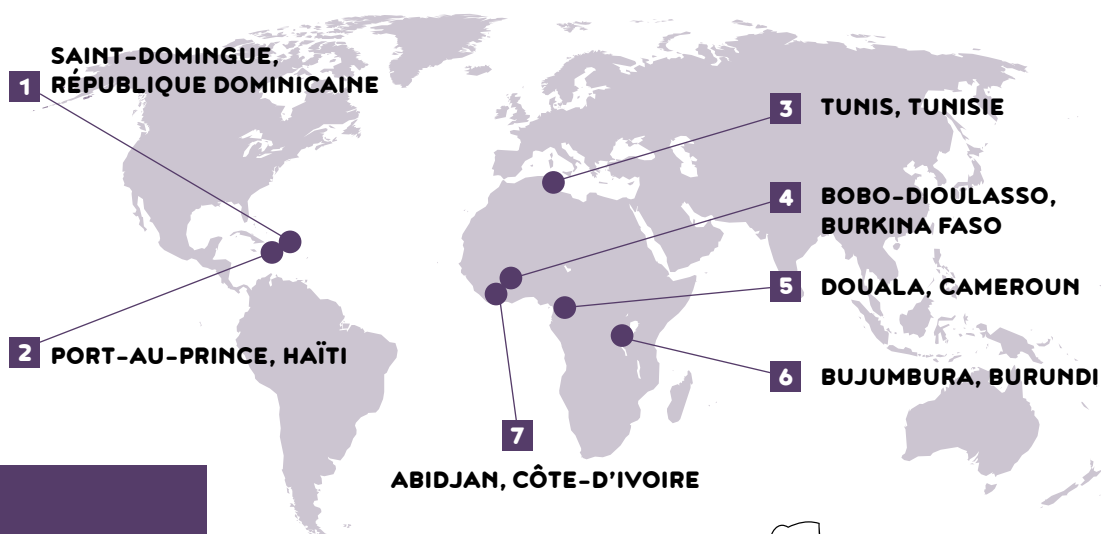


## PROJET DROITS HUMAINS 2014 - 2018

Défendre  
les droits humains  
pour mieux lutter  
contre le VIH

En initiant ce projet en 2014, nous avons fait un pari : financer au sein de partenaires du Sud des ressources humaines entièrement dédiées au plaidoyer pour favoriser l'inclusion sociale des populations les plus vulnérables au VIH/sida : les hommes ayant des relations avec des hommes (HSH), les travailleurs-ses du sexe (TS) et les usagers-es de drogues (UD). Alors que le projet s'achève fin 2018, et malgré des obstacles parfois tenaces, le pari est en passe d'être réussi. Le projet a permis de mobiliser les communautés concernées en les informant sur leurs droits, de sensibiliser les acteurs-rices clés de la société civile (professionnels-les de santé, journalistes, policiers-es, etc.) et de renforcer l'expertise des associations et leur légitimité auprès des pouvoirs publics. Même si la tâche reste immense, le projet a démontré qu'il était possible d'obtenir de réelles avancées.

## 1 - CARACTÉRISTIQUES DU PROJET



### OBJECTIF

Amélioration de l'accès à la prévention et aux traitements du VIH/sida et des hépatites en Afrique et dans les Caraïbes, à travers la défense des droits humains des groupes les plus vulnérables.

### ZONE GÉOGRAPHIQUE

Sept pays sur deux continents :  
 · En Afrique : au Burkina Faso avec REVS PLUS, au Burundi avec l'ANSS, au Cameroun avec Alternatives Cameroun, en Côte d'Ivoire avec Espace Confiance, en Tunisie avec ATL MST sida-Tunis.  
 · Dans les Caraïbes : en Haïti avec VDH et en République Dominicaine avec COIN.

### DURÉE

Du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 décembre 2018

### FINANCEMENT

Agence française de développement (AFD) et AIDES à parité, pour un montant total de 1 824 348 euros.



#### 1 COIN

<http://coin.org.do>  
[centrodeorientacionintegral@gmail.com](mailto:centrodeorientacionintegral@gmail.com)  
 Tél./Fax : +1 (809)-681-1515  
 +1 (809)-241-1978  
 FB : Centro Orientacion Investigacion Integral  
 TW : @coin\_rd



#### 2 VDH

[www.vdhayiti.org](http://www.vdhayiti.org)  
[info@vdhayiti.org](mailto:info@vdhayiti.org)  
 Tél. : + 509 3766-9487 / 4803-0202  
 FB : VDHcentral



#### 3 ATL MST sida-Tunis

[www.atlmstsida.org](http://www.atlmstsida.org)  
[atlsidatunis@gmail.com](mailto:atlsidatunis@gmail.com)  
 Tél./fax : + 216 70 866 588  
 FB : ATL MST sida section Tunis, page officielle



#### 4 REVS PLUS

[www.revsplus.org](http://www.revsplus.org)  
 Tél. : + 226 20 97 05 17  
 Mobile : + 226 70 99 02 91  
 FB : revs.plus



#### 5 Alternatives Cameroun

[www.alternativescameroun.com](http://www.alternativescameroun.com)  
 Tél. : + 237 33 11 78 69  
 Mobile : + 237 69 38 13 024  
 FB : Cmr Alternatives Alternatives



#### 6 ANSS

[www.anssburundi.bi](http://www.anssburundi.bi)  
 Tél. : + 257 22 23 92 32  
 Mobile : + 257 79 24 10 68  
 FB : ANSS Centre Turiho



#### 7 Espace Confiance

Tél. : + 225 21 25 41 23  
 Mobile : + 225 07 69 25 48  
 FB : ONG Espace Confiance

## 2 – DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS POUR LUTTER CONTRE LE VIH/SIDA

À travers le monde, 40 % et 50 % des nouvelles infections à VIH chez les adultes se produisent au sein des populations clés (HSH, TS et UD)<sup>1</sup>.

Les taux de prévalence au sein de ces populations sont par conséquent particulièrement élevés : à titre d'exemple 37,5 % chez les HSH au Cameroun (2,6 % pour le reste de la population) et 18,2 % à Haïti (contre 1,2 % en population générale), 16,2 % chez les travailleurs-ses du sexe au Burkina Faso (contre 0,5 %) et 21,3 % au Burundi (contre 0,7 %).

Comme le souligne l'Onusida, « les obstacles aux droits de l'homme – notamment la stigmatisation et la discrimination, la violence et d'autres maltraitements, les attitudes sociales négatives et les obstacles juridiques – contribuent à la vulnérabilité à l'égard du VIH au sein de ces populations et limitent leur accès aux services de prévention, de dépistage, de traitement et de soins »<sup>2</sup>.

Tous les États membres des Nations unies l'ont reconnu dans les résolutions de l'Assemblée générale sur le VIH<sup>3</sup> : le respect des droits de l'homme constitue un élément essentiel de la riposte au VIH. En effet, la stigmatisation et la discrimination éloignent ces populations des systèmes de santé ce qui les rend plus vulnérables à l'épidémie. Dans cette perspective, l'OMS préconise d'ailleurs de réviser les lois, politiques et pratiques discriminantes et de mettre en place des législations protectrices des droits des populations clés. Pour mettre un terme à cette épidémie, il est donc essentiel de s'assurer que le droit à la santé est respecté, y compris pour des populations stigmatisées qui concentrent de surcroît une grande partie de l'épidémie. C'est le sens du projet porté par AIDES et sept partenaires d'Afrique francophone et des Caraïbes.



Colloque organisé au Sénat pour la lutte contre le VIH par la défense des droits humains en Afrique francophone, février 2017



Visite du Cepiad (Centre de prise en charge intégrée des addictions de Dakar) en marge d'un séminaire des plaideurs du projet à Dakar (Sénégal), juillet 2017

### Ressources :

1 OMS, *Lignes directrices unifiées sur la prévention, le diagnostic, le traitement et les soins du VIH*, juin 2016.

2 Onusida, *Accélération de la riposte et droits de l'homme : faire progresser les droits de l'homme dans les efforts visant à accélérer la riposte au VIH*, 2017.

3 Veuillez vous reporter à la Déclaration d'engagement de 2001 sur le VIH/sida, la Déclaration politique des Nations unies de 2006 sur le VIH/sida, la Déclaration politique de 2011 sur le VIH et le sida : Intensification de nos efforts pour éliminer le VIH et le sida et la Déclaration politique de 2016 sur le VIH et le sida.

### 3 - CONNAÎTRE SES DROITS POUR MIEUX SE DÉFENDRE ET SE MOBILISER

Si le respect des droits humains de toutes et tous est bien un axe fondamental de la lutte contre le VIH/sida, les personnes concernées ne connaissent pas toujours leurs droits et les lois susceptibles soit de les exposer à des sanctions dans les pays qui criminalisent certaines pratiques, soit de les protéger.

C'est pourquoi une importante partie du projet Droits humains a été dédiée au renforcement des capacités des populations clés sur leurs droits. Cet objectif a pris différentes formes : ateliers, permanences, réalisation d'outils d'information. Il repose sur une stratégie d'inclusion et de montée en puissance des associations communautaires et de leurs représentants-es, et de mobilisation des personnes concernées.

#### L'inclusion des acteurs-rices communautaires dans l'élaboration de dépliants de sensibilisation

Les acteurs-rices communautaires ont été étroitement associés-es à la réalisation de dépliants d'information sur les droits des populations clés. Cette collaboration a permis :

- d'effectuer un diagnostic précis des problèmes rencontrés par les personnes et donc des besoins en information ;
- de créer des outils adaptés aux personnes ciblées. Le dépliant à destination des TS en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso a par exemple été décliné en anglais, en raison du nombre important de TS nigérianes ;

- de renforcer et de former les représentants-es communautaires sur les questions des droits ;
- de rapprocher les plaideurs-ses et les acteurs-rices communautaires, ce qui a permis par la suite des collaborations plus spontanées au-delà des ateliers de sensibilisation et des outils d'information ;
- d'identifier et de porter par la suite des enjeux de plaidoyer co-construits avec les associations communautaires et de renforcer l'approche communautaire au sein des associations partenaires du projet.

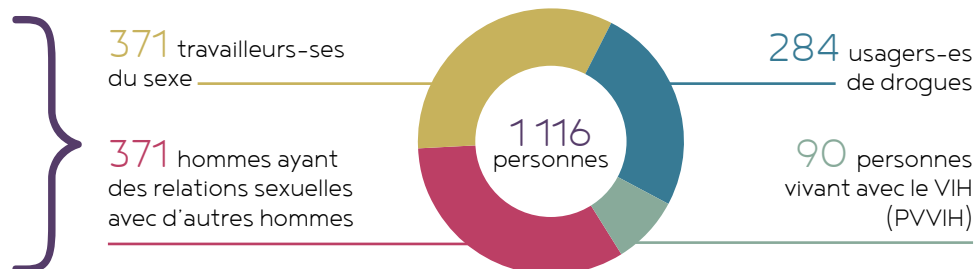
#### Renforcement des associations communautaires

La collaboration entre les associations du projet Droits humains et les structures communautaires a souvent participé au renforcement, à la légitimation et à la reconnaissance de ces dernières.

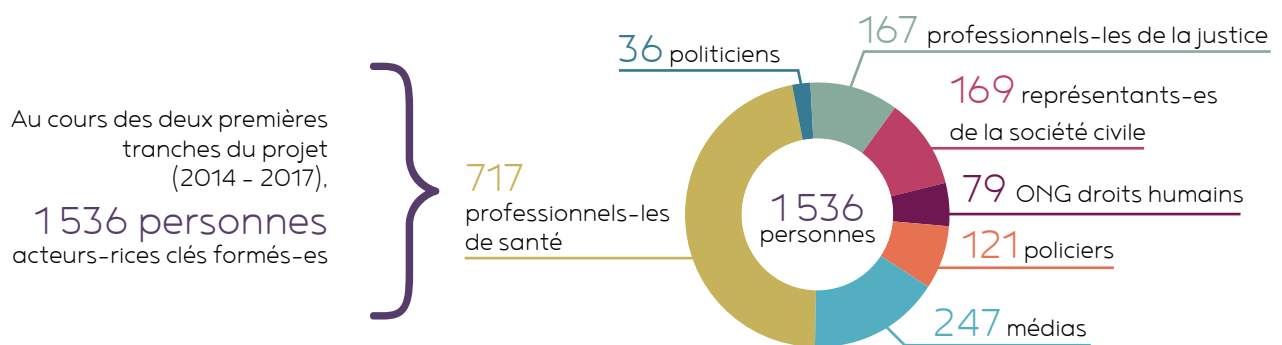
Au Burkina Faso, les associations communautaires TS (Association de la jeunesse nigériane, Yérèlon, Association Yérèlon Plus Ouaga) conçoivent et organisent désormais directement les activités de sensibilisation sur les droits à destination de leurs pairs. Elles ont même récemment acquis un statut légal qui leur permettra de recevoir directement des fonds pour développer leurs activités.

Au Burundi, le Réseau solidarité pour les droits des travailleuses du sexe (RSDTS) et l'Association pour le soutien des personnes vulnérables (ASOUPEVU) ont également acquis un statut légal après près de trois ans de collaboration avec l'ANSS dans le cadre du projet Droits humains. Ces structures, appuyées par le projet Droits humains, ont soumis un rapport alternatif au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à la 65<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CEDAW).

Au cours des deux premières tranches du projet (2014 - 2017),  
**1 116 personnes** issues des populations clés ont été sensibilisées sur leurs droits, dont



## 4 - SENSIBILISER LES ACTEURS-RICES CLÉS POUR AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT DES POPULATIONS CLÉS



Du fait de leur statut social (profession, mandat, autorité morale ou charismatique, etc.), certaines personnes peuvent avoir un impact décisif dans la lutte quotidienne contre les discriminations et les stigmatisations, et être de précieux relais de cette lutte. Ces « acteurs-rices clés » sont par exemple des soignants-es, des journalistes, des agents des forces de l'ordre. Ils ont été la cible de plusieurs actions de sensibilisation et stratégies de plaidoyer dans le cadre du projet. Des formations ont été organisées afin de déconstruire certaines de leurs représentations sur les

HSH, les TS et les UD. Elles ont aussi été l'occasion de rappeler aux participants-es qu'ils et elles sont la plupart du temps tenus-es par des règles d'éthique et de déontologie professionnelles impliquant le respect de ces droits.

Ces formations ont rendu possible l'identification d'alliés-es, qui ont par la suite été mobilisés-es à des fins de plaidoyer et ont contribué à améliorer l'environnement des populations clés. En fonction des pays et des acteurs-rices, ces formations ont pris des approches et des stratégies différentes, à l'image de la diversité des enjeux.

### Sensibiliser ...

**... les journalistes, les représentants-es des associations de journalistes et patrons de presse en Haïti pour favoriser un traitement non sensationnaliste des sujets liés à l'homosexualité.** Le VDH n'a depuis recensé aucun article homophobe, y compris au moment des débats sur une proposition de loi particulièrement homophobe votée par le Sénat. La plupart des journalistes ont même jugé le projet inutile et non prioritaire dans le contexte haïtien, et il n'y a pas eu d'engouement populaire en faveur de la loi, qui n'a pas été votée par la Chambre des députés-es depuis.

**... les leaders coutumiers et religieux au Burkina Faso pour mettre fin aux appels à la haine.** À la suite des manifestations de mai 2015 contre l'homosexualité et le travail du sexe à Bobo Dioulasso et de la tentative de certains partis politiques de faire passer une loi criminalisant le travail du sexe, il est apparu essentiel de travailler avec ces leaders d'opinion pour assurer un envi-

ronnement social le plus favorable possible. À l'issue de ces trois jours d'atelier organisé par REVS PLUS, les participants se sont mis d'accord sur une série de recommandations, dont l'exclusion des appels à la haine dans les prêches.

**... les policiers au Cameroun pour identifier des alliés-es au sein de ce corps de métier réputé hostile.** En janvier 2017, Alternatives Cameroun identifie dans le cadre d'une formation sur les violences basées sur le genre un commissaire divisionnaire médecin chef de l'hôpital central de la police de Douala, particulièrement réceptif au message de l'association. Ce dernier se fait le relais de la sensibilisation auprès des soignants-es de l'hôpital central de la police, où Alternatives oriente même désormais ses bénéficiaires LGBTI. Ce commissaire intervient également en cas d'arrestation, pour éviter les ruptures de soin des PVVIH, prévenir les mauvais traitements et favoriser leur libération.

## 5 – STRUCTURER LE PLAIDOYER POUR MIEUX TRANSFORMER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Faire du plaidoyer nécessite d'avoir du temps et des moyens. En l'absence de ressources humaines dédiées, les associations du projet ont longtemps fait du plaidoyer d'urgence, en réaction à des arrestations, des ruptures de traitement ou des propositions législatives répressives. Ce plaidoyer reposait auparavant exclusivement sur la direction ou la présidence de l'association.



Le recrutement d'une personne dédiée au plaidoyer au sein des associations membres du projet leur a permis d'anticiper et de définir de façon concertée les besoins des populations clés, les objectifs prioritaires, les cibles et les stratégies à mettre en œuvre.

Quatre ans après le début du projet, les effets sont notables. Les associations partenaires du projet ont renforcé leur influence auprès des pouvoirs publics et des organisations nationales et internationales de lutte contre le sida. L'implication des populations clés dans la définition des stratégies nationales les concernant a pu être renforcée.

Les associations ont également pu faire le suivi des négociations internationales ou sous régionales au niveau des pays et sensibiliser les parlementaires sur les enjeux des droits des populations clés.

Intervention de Charles Somé, plaideur de l'association REVS PLUS, devant des militants-es de AIDES, juin 2017

### Mieux identifier les besoins : recueil de données et observatoires

Pour appuyer le plaidoyer, l'apport de données (quantitatives ou qualitatives) est un atout important. Elles permettent de crédibiliser les revendications défendues et de produire des rapports alternatifs.

Dans le cadre du projet Droits humains, la mise en place progressive (et encore en cours) de systèmes de recueil de données sur les droits des populations clés a permis d'améliorer la qualité des données recueillies (recueil de témoignages, redéfinition de questionnaires, caractérisation des violations de droits, etc.).

Ainsi en Côte d'Ivoire, l'association Espace Confiance s'est associée à la Ligue ivoirienne des droits de l'homme, Médecins du Monde et Alliance Côte d'Ivoire afin d'obtenir au niveau national des données sur les violations des droits des populations clés. Dans la même démarche, dans les Caraïbes, les associations Volontariat pour Développement d'Haïti et COIN (République dominicaine) se sont alliées pour mettre en place un observatoire similaire sur financement du Fonds mondial.

## 6 - INVESTIR LES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES POUR ÊTRE MIEUX RECONNU NATIONALEMENT



Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies sur les politiques de drogues (Ungass), avril 2016

L'expertise développée par les associations partenaires du projet a renforcé leur légitimité au niveau national et leur a permis de s'impliquer sur des enjeux au niveau continental et international. Les associations dont les pays révisaient leurs législations sur les drogues (Tunisie, Burkina Faso et Côte d'Ivoire) ont ainsi participé aux négociations relatives à la réforme des politiques internationales de lutte contre les drogues (Ungass 2016). Cette participation leur a permis de rencontrer leurs délégations gouvernementales à la Commission sur les drogues narcotiques de l'ONU (Vienne) ou à l'Assemblée générale des

Nations unies (New York), ce qui a renforcé leur identification et leur légitimité auprès des pouvoirs publics. À leur retour, elles ont été identifiées par leurs comités interministériels de lutte contre les drogues comme point focaux sur ces sujets et sont désormais régulièrement consultées sur les politiques publiques mis en œuvre concernant ces enjeux.

L'implication au niveau international permet par ailleurs de dénoncer des violations des droits qu'il serait difficile de faire au niveau national. Ainsi, plusieurs associations ont profité de l'audition de leur pays dans le cadre de l'examen périodique universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme des Nations unies pour dénoncer le non-respect des droits des populations clés par leurs gouvernements. Ceci a donné lieu à des recommandations que les États ont parfois acceptées, comme en Côte d'Ivoire, au Cameroun ou encore en Tunisie (à des degrés différents). Enfin, les conférences internationales ont été l'occasion de valoriser les bonnes pratiques développées dans le cadre de ce projet et de s'associer à d'autres membres de la société civile pour s'assurer de leur diffusion et de leur pérennisation.



Charles Somé, chargé du plaidoyer de REVS PLUS, et Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies, 2016

### Relayer les inquiétudes des partenaires du Sud auprès des décideurs-ses français-es

L'expertise et le plaidoyer portés par les associations partenaires du projet ont favorisé une plus grande horizontalité dans les rapports Nord/Sud.

Ainsi, le plaidoyer de AIDES sur la contribution française à la lutte contre le VIH/sida (Fonds mondial et Unitaïd) s'est trouvé grandement renforcé par les apports des associations du projet, désormais capables de caractériser les effets sur le terrain de la baisse des financements internationaux ou des priorités du Fonds mondial (notamment en matière de prévention et d'inclusion des populations clés).

AIDES a également relayé les préoccupations et inquiétudes des partenaires du projet auprès de la diplomatie française (loi homophobe en Haïti, vague de violences au Burundi, etc.), très représentée au sein des « CCM », instances nationales de coordination du Fonds mondial, au sein desquelles la France, pays donateur important, a souvent une place prépondérante. Les CCM sont des instances stratégiques pour faire avancer l'inclusion des populations clés au niveau national.

### “Une expérience unique, des résultats à capitaliser et à pérenniser”



© Patricia Martinez

Marc Dixneuf

**Les projets qui lient santé et droits humains sont rares. Quelle est l'originalité de ce projet ?**

**Marc Dixneuf, directeur général de AIDES (France) :** L'originalité de ce projet réside dans son approche globale des droits des populations clés. D'une part, le renforcement à la fois sur les enjeux et les techniques de plaidoyer permet d'améliorer la capacité des associations partenaires à influencer sur les politiques publiques, tout en consolidant leur légitimité sur ces sujets. D'autre part, la mise en place de systèmes de recueil de données sur les violations des droits permet de les documenter et de nourrir ainsi le plaidoyer tout en offrant un moyen d'y faire face, à travers l'assistance juridique par exemple.



Patricia Rwimo

**Patricia Rwimo, coordinatrice nationale de l'ANSS (Burundi) :** Très peu de bailleurs financent des ressources humaines dans les pays du Sud, particulièrement sur le plaidoyer. À travers ce projet, nous avons ainsi eu les moyens de mieux structurer notre plaidoyer pour défendre les droits des populations clés, en mettant notamment en lumière les discriminations et la stigmatisation dont elles sont victimes et qui entravent leur accès à la prévention et aux soins du VIH/sida. Par ailleurs, à travers les sensibilisations des acteurs-clés (police, justice, média, politique et professionnels-les de santé) sur ses enjeux, nous contribuons progressivement à faire évoluer un environnement souvent très hostile.

**Alors que le projet aborde des sujets souvent sensibles, quelles ont été les difficultés rencontrées ?**

**PR :** Certaines de ces sessions de sensibilisation auprès des acteurs-clés se sont parfois déroulées dans des contextes socioculturels hostiles – et donc discriminants –, des contextes de tension, ou ont dû être annulées. Cependant, malgré de

réelles difficultés, des contacts ont été noués dans tous les pays du projet avec des journalistes, des professionnels-les de santé, des leaders communautaires ou des hommes de loi qui sont par la suite devenus-es de précieux-ses alliés-es.

**MD :** La thématique relative aux droits des populations clés est sensible, au Nord comme au Sud. L'expertise acquise par les associations a cependant renforcé leur crédibilité auprès des pouvoirs publics et favorisé une meilleure approche de ces thématiques par les acteurs-clés, malgré des contextes hostiles. Il est d'ailleurs intéressant de noter la multiplicité des approches développées dans le cadre de ce projet. Ainsi en Haïti, les formations des journalistes ont permis l'émergence d'un traitement plus neutre des populations clés alors qu'au Burkina Faso, ce sont les leaders traditionnels et religieux qui ont été sensibilisés et se sont engagés à ne pas faire d'appel à la haine dans leurs prêches.

**Le projet s'achève le 31 décembre 2018. Comment pérenniser ces avancées ?**

**MD :** La pérennisation des activités passe par celle de ressources humaines dédiées au plaidoyer. Elle nécessite d'articuler les financements des différents bailleurs autour de cette approche et d'orienter ces fonds vers les associations du Sud. En parallèle, il est important de s'assurer que les activités du projet soient intégrées aux notes conceptuelles du Fonds mondial comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso en 2017. C'est le meilleur moyen de pérenniser, et même de passer à l'échelle.

**PR :** Pour pérenniser ces avancées, il faudrait pouvoir poursuivre le travail engagé dans le cadre de ce projet, en augmentant notamment les ressources locales dédiées au plaidoyer dans les associations du Sud. En effet, l'expertise ainsi développée ouvre d'intéressantes perspectives quant à une approche plus horizontale des sujets de plaidoyer portés au niveau national, régional et international.